

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **20/03/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **40**

Votants : **46**

Dont Pouvoir(s) : **6**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-05

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2018.

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : - 9 AVR. 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **20/03/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **40**

Votants : **46**

Dont Pouvoir(s) : **6**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-06

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Compte de gestion 2017

Résultats budgétaires de l'exercice.

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 460 918,69	9 213 608,09	10 674 526,78
Titres de recette émis (b)	583 753,60	8 398 570,71	8 982 324,31
Réductions de titres (c)	10 118,16	117 420,49	127 538,65
Recettes nettes (d=b - c)	573 635,44	8 281 150,22	8 854 785,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 460 918,69	9 213 608,09	10 674 526,78
Mandats émis (f)	521 564,33	7 961 117,32	8 482 681,65
Annulations de mandats (g)	0,00	12 086,02	12 086,02
Dépenses nettes (h= f - g)	521 564,33	7 949 031,30	8 470 595,63
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	52 071,11	332 118,92	384 190,03
(h - d) Déficit			

**RECU A LA PREFECTURE
DE LOIR-ET-CHER**

LE : **79 AVR. 2018**



Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	568 952,88	52 071,11	621 023,99
Fonctionnement	936 371,45	332 118,92	1 268 490,37
Total	1 505 324,33	384 190,03	1 889 514,36

Les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Le Comité Syndical approuve avec 46 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte de gestion 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **20/03/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **39**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-07

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Jean-Benoît DELAPORTE, Patrice JOBARD, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Compte administratif 2017.

Le Président se retire et Monsieur Jean-Michel BERNABOTTO présente le compte administratif 2017. Celui-ci est conforme au compte de Gestion.

Compte administratif 2017 (sans reliquat)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 459 952,94 €	9 209 740,34 €	10 669 693,28 €
Recettes nettes	573 635,44 €	8 281 150,22 €	8 854 785,66 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 459 952,94 €	9 209 740,34 €	10 669 693,28 €
Dépenses nettes	521 564,33 €	7 949 031,30 €	8 470 595,63 €
Résultat de l'exercice	52 071,11 €	332 118,92 €	384 190,03 €

Si on inclut le reliquat, soit 936 371 € dans les recettes de fonctionnement, le total de recettes est de 9 217 521,22 €, auquel il faudrait rajouter les 287 019 € de facture d'incinération d'Agglopolys, soit un réalisé de recettes de fonctionnement de 9 504 540 €, soit environ 300 k€ de plus que la prévision budgétaire (3.2% de différence).

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER**

LE : **- 9 AVR. 2018**

Concernant les dépenses de fonctionnement, il faut ajouter au 7 949 031 €, les 642 166 € de dépenses qui n'ont pas pu être réalisées (voir OB), soit une dépense réelle de 8 591 197, soit un taux de réalisation de 93% des dépenses de fonctionnement.

Le Comité Syndical approuve avec 44 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

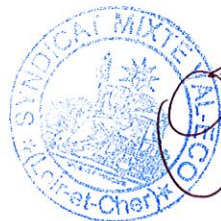
16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY





Date de convocation : 20/03/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 40

Votants : 46

Dont Pouvoir(s) : 6

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-08

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Budget Primitif 2018.

Il n'y a pas de modification par rapport aux orientations budgétaires.

Pour donner suite aux remarques du Bureau, en particulier sur la ligne « Autres », l'ensembles des chiffres ont à nouveau été vérifiés. Une erreur s'était glissée sur la ligne « Collecte OM », puisque les deux dernières factures pour un montant total de 92 252 € n'avait pu être imputées sur 2017.

La ligne « Autres » regroupe 49 articles, dont les principaux sont détaillés.

Dépenses de fonctionnement	BP 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
Incinération	4 395 940	3 874 663	4 100 000
Reversement à Agglopolys	900 000	806 674	900 000
Personnel y compris gardiens déchetteries	781 300	787 089	880 000
Tri	680 000	643 708	760 000
Dotation aux amortissements	506 500	471 737	647 000
Autres	735 500	586 956	805 850
Collecte OM	320 000	220 748	320 000
Intérêts d'emprunt	208 000	206 058	200 000
Déchetteries	215 000	238 858	240 000
Virement Investissement, Dépenses exceptionnelles	307 500	0	194 522
Convention déchetteries	60 000	26 433	100 000
Collecte sélective	100 000	86 107	100 000
Total	9 209 740	7 949 031	9 247 372

Autres (BP 2018), dont :	
Electricité + carburant	75 000
Composteurs, lombricomposteurs	30 000
Etudes (partenariat, Centre de tri...)	100 000
Prévention	90 000
Assurances	67 000
Indemnités élus	60 000

Recettes fonctionnement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Incinération CAB	3 360 000	3 157 217	3 450 000
TEOM	1 500 000	1 505 203	1 421 446
Eco-Emballages + EcoFolio	1 095 369	1 063 888	1 007 000
Participation CAB	800 000	816 540	880 000
Frais usage et contrôle	320 000	338 839	330 000
Traitement déchets verts (Agglo et prof.)	255 000	337 743	320 000
Vente matériaux (hors ferraille déchetterie)	250 000	315 898	250 000
Avenant 15+UPM	200 000	223 436	0
ADEME	137 000	130 293	0
Convention déchetterie	100 000	112 917	100 000
Autres	256 000	279 177	230 554
Excédent	936 371	936 371	1 258 372
Total	9 209 740	9 217 522	9 247 372

Autres, dont :	
Redevance spéciale	70 000
Remboursement frais de personnel	47 000
Vente ferraille, bois, compost	93 000

Dépenses d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Remboursement emprunt	371 000	370 474	327 000
Plate-forme compostage	30 000		30 000
Arcante (réseau 2, avenant 20)	35 000		1 275 000
Conteneurs, bacs	105 000	30 247	113 000
Autres (informatique, transport...)	90 423	63 037	56 000
Etudes, locaux	50 000	41 088	50 000
Déchetteries	250 000	16 718	260 000
Aménagement de terrain			60 000
Dépenses exceptionnelles	486 530		225 142
SPL	0	0	300 000
Total	1 417 953	521 564	2 696 142

Recettes d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
<i>Solde d'investissement reporté</i>	568 953		621 024
<i>Emprunt</i>	0		1 378 118
<i>Amortissement</i>	506 500	471 737	647 000
<i>Intégration frais Etudes pour amortissement futur</i>		41 088	0
<i>FCTVA</i>	35 000	56 943	50 000
<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	307 500	0	0
Total	1 417 953	583 753	2 696 142

Ratio et avenir

	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité de désendettement (en années)	10,85	7,64	4,81	6,21	4,4
Taux d'épargne brut (épargne brute/RRF) (%)	7,39	8,54	12,23	9,27	11,26
Dépenses réelles de personnel (y compris les remboursements Etat et assurances) / Dépenses réelle de fonctionnement (%)	8,15	8,69	8,80	9,17	9,23

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 4 567 057 €.

Le Comité Syndical approuve avec 46 voix pour, 0 contre, 0 abstention le budget primitif 2018.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY





Date de convocation : 20/03/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 40

Votants : 46

Dont Pouvoir(s) : 6

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-09

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : TEOM 2018.

1^{ère} méthode de calcul : évolution par rapport à l'année antérieure

En attente de chiffre définitif sur le coût de la collecte, celui-ci a été évalué au même montant que sur l'année 2016, soit 320 000 €HT.

En 2017, la totalité des contrats de collecte représentait une somme de 640 052 €, alors qu'en 2016, l'ensemble de ces contrats représente une somme de 648 202 €, soit une diminution de 1,2%

En 2018, l'augmentation de la TGAP fait passer le prix de l'incinération de 138 €/tonne à 140 €/tonne, soit une augmentation de 1,4%.

Le coût du tri augmente de 11%.

Le personnel est stable, et les investissements prévus augmentent (déchetterie).

Pour les communes hors Agglopolys, le calcul de la répartition des dépenses est donc le suivant (à partir des dépenses de 2017) :

Collecte OM :	25%
Collecte déchetteries :	15%
Collecte sélective :	10%
Incinération :	25%
Personnel déchetteries et autres :	15%
Emprunts, autres (tri) :	10%

Soit donc : $25+15+10 \times 0,988 + 25 \times 1,014 + 15 \times 1 + 10 \times 1,04 = 100,15$

2^{ème} méthode de calcul : coûts prévisionnels annuels

La décomposition par poste est la suivante :

Dépenses	Montants	Commentaires
Collecte OM	320 000	BP2018
Collecte Sélective	100 000	BP2018
Déchetteries	240 000	BP2018
Conventions avec Agglo et SIEOM Mer	100 000	BP2018
Personnel	239 000	Tableau personnel comptacoût 2016
Intérêts d'emprunt	21 500	Intérêt 2018/121324*13 005
Emprunts	46 000	Capital 2018/121324*13 005
Incinération	548 000	140 €/tonne, 2498 tonnes en OM (sans Ouchamps) et 1410 tonnes en tout-venant
Déchets verts	56 075	2243 tonnes à 25 €/tonne
Tri	116 000	1204 tonnes à 96 €/tonne (carton compris)
Structure	21 200	1,62 *13 005
Eau, carburant, vêtements, fournitures (060)	25 000	25000
061 entretien matériel...	29 300	
Investissement (AMO et déchetterie Mont + conteneurs)	49 933	280 000 € amorti sur 15 ans et 20 000 € d'AMO + conteneurs
Amortissement Montlivault	29 300	
062	11 800	
Total	1 953 108	

Recettes		
Eco-emballages, ventes de matériaux	141 062	Répartition Agglo-VAL-ECO 2016
Vente de ferrailles	18 000	BP2018
Redevance spéciale	70 000	BP2018
Excédent fonctionnement et investissement	202 487	BP2018 (1 889 514) /121 324*13005
Convention	100 000	Population extérieure qui vient sur nos déchetteries
TOTAL	531 549	
TEOM attendue	1 953 108-531 549 =1 421 559	
Produit par habitant	1 421 559/13 005 = 109.30	

Il est proposé d'augmenter la TEOM à 109,30 €/hab, soit 0,15% d'augmentation.

Communes	Population totale 2017	Produit 2017	Population 2018	Produit 2018
	109,136	109,136		109,3
Bracieux	1 301	141 986	1 313	143 511
Huisseau Sur Cosson	2 339	255 269	2 339	255 653
Mont-Près-Chambord	3 347	365 278	3 344	365 499
St Claude de Diray	1 829	199 610	1 802	196 959
Montlivault	1 391	151 808	1 401	153 129
Tour en Sologne	1 101	120 158	1 112	121 542
CC Du Grand Chambord	11 308	1 234 110	11 311	1 236 292
Maves	689	75 195	679	74 215
Mulsans	524	57 187	522	57 055
Villexanton	204	22 263	205	22 407
Cour sur Loire	290	31 649	288	31 478
CC Beauce Val de Loire	1 707	186 295	1 694	185 154
Ouchamps	777	84 798	0	
CC Val de Cher Controis	777	84 798	0	
Total	13 792	1 505 203,71	13 005	1 421 446

La différence de produit attendue entre 2017 et 2018 est uniquement due au départ d'Ouchamps à compter du 1^{er} janvier 2018 (84 798 € en 2017).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'augmentation de 0.15% du produit sur la partie collective, ainsi que le montant de la TEOM attendue pour l'année 2018.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26



Date de convocation : 20/03/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 40

Votants : 46

Dont Pouvoir(s) : 6

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-10

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Groupement de commande pour lancer un marché public en appel d'offres pour la collecte des déchèteries de VAL-ECO et d'Agglopolys.

Le marché public de collecte des 4 déchèteries du Syndicat VAL-ECO se termine au 31 décembre 2018.

Dans un souci de cohérence en matière de politique d'achat et afin de réaliser des économies d'échelle, le Syndicat VAL-ECO et la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'attribution d'une prestation de collecte de leurs déchèteries sur leur territoire respectif. Le coût de la prestation est estimé à 210 000 € HT / an pour le territoire du Syndicat VAL-ECO.

Une convention constitutive du groupement sera rédigée et désignera la Communauté d'Agglomération de Blois comme coordonnateur dudit groupement. A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- Du choix des prestataires,
- De la signature et de la notification des marchés,

Chaque membre du groupement procèdera ensuite à l'exécution technique et financière des marchés pour la partie des prestations lui incombant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE l'adhésion du Syndicat VAL-ECO au groupement de commandes pour le choix d'un nouveau prestataire de collecte pour les déchèteries ;
- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys soit désignée comme coordonnateur du groupement formé ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commandes à intervenir ;
- AUTORISE le Président à représenter le Syndicat VAL-ECO au sein d'une commission d'appel d'offres ad-hoc.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



Date de convocation : **20/03/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **40**Votants : **46**Dont Pouvoir(s) : **6**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-II

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Centre de tri interdépartemental – participation de VAL-ECO à la Société Publique Locale (S.P.L.)

Nous avons appris, lors d'une réunion le 23 février à SORIGNY que la Vallée du Cher, Romorantin et le SMICTOM de Sologne se retiraient du projet pour aller plutôt vers le centre de tri d'Orléans. Ainsi, le périmètre est fixé à 12 collectivités, représentant 918 000 habitants et un tonnage de 48 000 tonnes.

Plusieurs questions se posent :

- Un administrateur par collectivité ou plusieurs au prorata de la population sachant que les votes de l'assemblée générale se font déjà au prorata de la population.
- Process porté par la SPL (option préférentielle) ou par l'exploitant.
- Incinération des refus de tri incluse ou pas dans l'objet de la SPL.
- Fonctionnement du quai de transfert à priori exclu de la SPL.
- Vente des matériaux assurée par la SPL avec redistribution ou non des recettes de vente. Il était prévu initialement que les recettes soient rétrocédées aux collectivités, mais le dernier business plan montre plutôt que les recettes resteraient à la SPL, pour qu'il y ait effectivement un « risque » porté par la SPL.
- Réduction des coûts de transport si incinération des refus à Arcante (transport toujours à plein), mais contraire à la valorisation (Combustibles solides de récupération CSR) imaginée par Tours Métropole.
- Individualisation du coût de traitement des refus de tri : permet de garantir une recherche de qualité, sinon, les meilleurs trieurs paieront pour les moins bons. Mais les moins bons paient déjà le refus de tri dans la tonne entrante....

Le prix annoncé avec les recettes gardées par la SPL est de 116 à 125 €HT/tonne.

- VAL-ECO apportera la totalité de ses tonnages fibreux et non fibreux tels que prévu initialement. Nous serons cependant très attentifs sur le prix proposé : le prix pour le tri du fibreux (papier-cartonnettes) avec 3% de refus de tri ne peut pas être le même que pour du mélange avec 25% de refus de tri.
- Nous restons volontaires pour incinérer dans notre usine d'incinération les refus de tri en provenance du centre de tri. Cette solution réduirait les coûts de transports supportés par la SPL et garantirait un réel traitement des fumées produites par la combustion de ces déchets.

De plus, ce nouveau centre de tri pourra trier les nouvelles consignes de tri, ce que l'actuel centre ne pourra pas faire (selon les deux Bureaux d'Etudes à qui nous avons posé la question).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de participation de VAL-ECO à la SPL.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY





Date de convocation : **20/03/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **40**

Votants : **46**

Dont Pouvoir(s) : **6**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-12

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Rapprochement entre syndicats de traitement – lancement d'une consultation pour le choix d'un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO).

Nous avons eu une nouvelle réunion le 16 mars qui a permis d'avancer sur deux points :

- Nos demandes envers Sémaphores, avec en particulier l'écriture de nouveaux statuts ;
- L'ébauche du cahier des charges pour lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la future

Délégation de Service Public- DSP- (ou concession).

Bien entendu, le projet d'adhésion d'Amboise et VALDEM ne saurait être remis en cause par l'avancement du centre de tri interdépartemental.

Le syndicat de Mer continue d'opter pour la SPL. Nous prenons contact avec eux pour travailler sur l'organisation du futur centre de transfert. Cela pourrait aussi revoir notre dimensionnement du quai de transfert et les réflexions sur la partie collecte de VAL-ECO.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation sous forme d'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) pour le choix d'un AMO à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour une nouvelle concession ou DSP.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY





Date de convocation : 20/03/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 40

Votants : 46

Dont Pouvoir(s) : 6

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-13

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Location de « compostou » achat de retourneurs.

Les thèmes suivants ont été abordés le 22 février dernier lors la Commission Prévention : Semaine nationale du compostage du 29 mars au 8 avril, vente de composteurs en direct, promotion du broyage, expérimentation du « Compostou », matériel de compostage individuel, promotion du compostage partagé, autonomie des sites de compostage, compostage pour la clinique de Saumery (Huisseau/Cosson), installation d'un poulailler à l'école de Candé-sur-Beuvron, accompagnement du concours piles organisé par l'Adapei41, préparation du comice agricole (15 au 17 juin à Candé) avec, entre autres, don de poules et de poulaillers (en partenariat avec Agglopolys, inscriptions au mois de mars). Le lancement de cette opération a eu lieu le 16 mars.

Il a été proposé :

- de louer à l'association Touraine Zéro déchets, 5 « Compostou » permettant de composter l'équivalent de 100 repas/jour, au coût annuel de 165 €/ « Compostou ».
- de fournir gratuitement des harpons retourneurs en plastique pour les composteurs (coût d'achat 5 €).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- La location de 5 « Compostou » à l'association Touraine Zéro déchet.
- L'achat de retourneurs qui seront distribués gratuitement avec les composteurs.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : 09 AVR 2018

Publié ou notifié, le : 16 AVR 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER****LE : 09 AVR. 2018**Date de convocation : **20/03/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **40**Votants : **46**Dont Pouvoir(s) : **6**

L'an deux mil dix-huit, le **27 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-14

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Jean-Benoît DELAPORTE, Vanessa TEVENOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Jacques TABERE, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Pascal MAUNY, Gilbert DUGUET, Jean-Claude JOHANNET, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Michel SALMON, Guy DERET, Hubert DELORY, Jean-Jacques MOREAU, Catherine DESPRES, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Claude CHARBONNIER, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Maryse MORESVE, Marc TRIMARDEAU, Bertrand MENON, Patrick PAULLIAC, Valérie RACAULT, Marie-Noëlle DUVAL, Jean GASIGLIA, Joël DEBUIGNE.

Ont donné pouvoir : Jérôme BOUJOT a donné pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Laurent CHERRIER a donné pouvoir à Henri LEROUX. Christian METAIS a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Elie GILBERT a donné pouvoir à Christian MARY. Yves BARROIS a donné pouvoir à Yannick SEVREE. Patrice DUCHET a donné pouvoir à Philippe LEGENDRE.

Objet : Choix du bureau d'études pour assurer l'assistance et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation sur la déchetterie de Mont-près-Chambord.

La commission MAPA s'est réunie le 15 février pour examiner les deux offres reçues et a choisi le Bureau d'Etudes Hadès – 58 rue Saint Michel 37550 SAINT-AVERTIN pour un montant de 19 173,00 €HT afin d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation sur la déchetterie de Mont Près Chambord.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, le choix de la Commission MAPA.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 AVR 2018

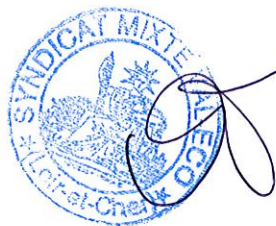
Publié ou notifié, le :

16 AVR 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 28 mars 2018

Le Président,
Christian MARY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT



Date de convocation : **05/02/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **43**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mil dix-huit, le **13 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-01

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CARRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLIER.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARIINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical des 19 et 28 décembre 2017.

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

26 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

05 MARS 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **05/02/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **43**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mil dix-huit, le **13 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-02

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARIINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Finances, orientations budgétaires.

Dans l'attente des contrôles effectués par la Trésorerie, voici l'état des comptes au 31 décembre 2017 :

	BP 2017 (hors reliquat 2016)	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	8 273 369	7 955 281,71	8 278 051,47	+322 769,76
Investissement	890 999	520 598,58	579 885,85	59 287,27
Total		8 475 880,29	8 857 937,32	382 057,03

Pour mémoire, notre CA 2016 :

	Report 2015	Reliquat 2016	Total
Fonctionnement	791 830,73	144 540,72	936 371,45
Investissement	606 234,76	-37 281,88	568 952,88
Total	1 398 065,49	107 258,84	1 505 324,33

Budget en léger excédent, mais dû au fait que la Trésorerie a terminé le fonctionnement au 29 décembre. De fait, certaines factures et certains titres correspondant au mois de novembre n'ont pas pu être réalisés.

Ainsi, il n'y a pas eu de facture de novembre pour la collecte des recyclables (soit environ 7 828 €), ni la facture de tri de novembre (58 519 €), ni la facture d'incinération (352 242 €), ni la

facture déchetterie (21 714 €), ni la régularisation collecte OM (environ 100 000 €), ni le deuxième acompte à Agglopolys (manque 101 863 €).

En recette, il manque le titre d'incinération Agglopolys pour novembre 2017, soit environ 287 019 €.

Total dépenses non prises en 2017 (Restes à réaliser) : 642 166 €

Total des recettes (Restes à réaliser) : 287 019 €

Soit un différentiel de 355 147 €.

Or, le différentiel du CA est de $8\,278\,051,47 - 7\,955\,281,71 = 322\,770$ €.

Ainsi, si toutes les dépenses et recettes avaient été prises en compte en 2017 comme les années précédentes, nous aurions été en déficit sur 2017 de 32 377 € sur la partie fonctionnement et en excédent de $579\,885,85 - 520\,598,58 = 59\,287$ € sur la partie investissement.

Pour l'année 2018, les principaux changements sont les suivants :

Fonctionnement

- Suppression de l'avenant 15 (-150 000 €)
- Remboursement travaux Arcante (-65 568 € dans l'avenant 20)
- Augmentation coût du tri (-80 000 €), mais compensé en partie par l'augmentation de la participation d'Agglopolys ($0.5 * 110\,000 = 55\,000$ €). La partie collecte sera impactée de la même augmentation.
- Etudes : AMO DSP Arcante, fonctionnement VALCOMPOST (- 50 000 €)
- Fin PLP, remplacé par CODEC ?? – 130 000 €

Soit un total d'environ 420 000 € de dépenses ou « non-recettes ».

Investissement

- Réfection de la déchetterie de Mont-Près-Chambord (-250 000 €)
- Capital social de la SPL (entre 325 000 et 650 000 €)

Soit entre 575 000 et 900 000 €.

Autant il sera possible de puiser sur nos réserves pour le fonctionnement (mais uniquement en 2018), autant, il sera impossible de financer l'investissement. Il faudra donc, pour la première fois depuis 5 ans, emprunter. Le montant de cet emprunt pourrait, par exemple, couvrir intégralement le capital social de la SPL. Vu les taux d'intérêts, il est aussi proposé de regarder pour un emprunt qui solderait rapidement l'avenant 20 (soit 1 275 k€).

Le produit qui sera appelé auprès des communautés de communes n'est pas encore connu à ce jour. Il intégrera l'augmentation du coût du tri sélectif, la réfection de la déchetterie de Mont-Près-Chambord et la diminution du coût de la collecte (en attente du liquidatif d'Agglopolys).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les orientations budgétaires.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

26 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

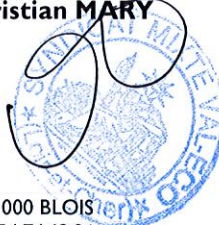
05 MARS 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : **05/02/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **38**

Votants : **43**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mil dix-huit, le **13 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-03

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Tarif de traitement des souches des collectivités et professionnels à compter du 1^{er} mars 2018.

Nous essayons toujours de trouver des solutions pour le traitement du bois issus des refus de criblage. Sa qualité (trop de pierres) n'est pas suffisante pour une valorisation directe en chaudière urbaine, telle celle de Blois. L'incinération à Arcante pourrait être une solution, mais nous serions au minimum soumis à la TGAP. La solution la moins onéreuse reste, pour l'instant, l'évacuation partielle par l'entreprise Ecosys qui intègre nos refus dans la fabrication d'une biomasse de qualité inférieure à la plaquette forestière, utilisable toutefois en chaufferie urbaine de grande capacité (Tours...).

Au vu des discussions du Plan Régional, il semble que la valorisation énergétique de ce type de bois soit de plus en plus problématique, alors qu'au contraire, la production de compost de qualité soit nécessaire pour réalimenter les sols en matière organique. Aussi, une réflexion doit être conduite sur l'opportunité d'affiner ces refus de criblage pour les orienter plutôt vers la filière de compostage. Mais il faut que la qualité des entrants (bennes de déchets verts) soit irréprochable afin d'éviter de polluer le compost par la présence d'exogènes (pierres, plastiques...). L'étude à mener sur l'optimisation de l'exploitation de VALCOMPOST intégrera ce paramètre.

Enfin, il est proposé de voter un tarif pour le broyage des souches : 50 €HT/tonne (diamètre supérieur à 20 cm) applicable aux collectivités et professionnels. La présence d'une souche dans un camion entraîne l'application du tarif au volume total de déchets verts apporté par le camion.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tarif suivant :

- 50 €HT/tonne (diamètre supérieur à 20 cm) applicable aux collectivités et professionnels (TVA 10% pour les professionnels) à compter du 1^{er} mars 2018. La présence d'une souche dans un camion entraîne l'application du tarif au volume total de déchets verts apporté par le camion.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

26 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

05 MARS 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **05/02/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **38**Votants : **43**Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mil dix-huit, le **13 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-04

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARDINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Rapprochement entre syndicats : adhésion de VALDEM et du SMITOM d'Amboise à VAL-ECO à compter du 1^{er} janvier 2020.

Parmi les autres tonnages apportés à Arcante figurent ceux du SICTOM d'Amboise (12 000 tonnes) et de VALDEM (9 000 tonnes). C'est ainsi qu'est née la volonté de réfléchir ensemble à l'avenir d'Arcante et de se regrouper pour peser davantage dans la future DSP. L'adhésion des autres syndicats à VAL-ECO, semble la meilleure solution. Il y aurait ainsi, à l'horizon 2019, un syndicat interdépartemental de traitement regroupant 240 000 habitants, comme dans la majorité des départements français.

Une réunion hors Bureau d'Etudes a eu lieu le 15 janvier. Les grandes lignes sont les suivantes :

- La date d'adhésion au syndicat interdépartemental de traitement : 1^{er} janvier 2020.
- Les compétences transférées : Traitement des OMR, tri sélectif, les plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas), transport, prévention générale.

Ce rassemblement de syndicats de traitement permettra de limiter le vide de four, et diminuera encore le prix de l'incinération. Nous garderions la main sur le pont bascule, comme la SPL le fera pour le centre de tri.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion de VALDEM et du SMITOM d'Amboise à VAL-ECO à compter du 1^{er} janvier 2020, sur les bases suivantes :

- **Compétences transférées :** Traitement des OMR, tri sélectif, plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas), transport, prévention générale.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

26 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

05 MARS 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,
Christian MARY

